BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1149

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

349 251 561 RCS Annecy.
IXA.
Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée.
Capital : 100750.00 EUR.
Adresse : 37, Cassiopée - Parc Altaïs, 74650 Chavanod.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Projet d'apport partiel d'actif de la société IXA à la société JUDIXA. IXA (Société apporteuse), Forme : SELARL, Adresse du siège : 37 rue Cassiopée - Parc Altaïs - 74650 CHAVANOD, Capital : 100 750 €, Numéro unique d'identification : 349 251 561, Lieu d'immatriculation : RCS ANNECY et JUDIXA (société bénéficiaire), Forme : SARL, Adresse du siège : 37 rue Cassiopée - Parc Altaïs - 74650 CHAVANOD, Capital : 1 000 €, Numéro unique d'identification : 852 696 863, Lieu d'immatriculation : RCS ANNECY. Ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019. Description de l'apport : l'ensemble des éléments d'actif strictement liés et rattachés à la branche complète et autonome d'activité de Maître Laurence BORNENS exploitée au sein de la société IXA, moyennant la prise en charge par la société JUDIXA des éléments de passif strictement liés et rattachés à ladite branche ; Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 258 489 €, Passif : 140 569 €. Rapport d'échange , Rémunération de l'apport : La valorisation pré-apport partiel d'actif du Bénéficiaire est égale au montant de son capital social, soit la somme de 1.000 Euros, dans la mesure où il n'a eu aucune activité depuis sa constitution. En représentation de ces apports nets, il sera attribué à la société IXA onze mille sept cent quatre-vingt-douze (11.792) parts de 10 Euros chacune, soit 117.920 Euros, créées à titre d'augmentation de son capital par la société JUDIXA. Montant prévu de la prime d'apport : Aucune prime d'apport.Date de l'apport : L'apport aura définitivement lieu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IXA et des décisions de l'associée unique de la société JUDIXA qui approuveront l'opération, avec effet rétroactif au 01/01/2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS du chef de la société apporteuse : le 26 juillet 2019 au RCS d'Annecy. Date et lieu du dépôt du projet au RCS du chef de la société bénéficiaire : le 26 juillet 2019 au RCS d'Annecy..